

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

**COMMUNE
De
ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Tournage du
film "Eterno Visionario" du
13 au 16 novembre 2023 -
Décision**

***Du registre aux délibérations du Collège
Communal a été extrait ce qui suit :***

Séance du 06 novembre 2023

Présents : Christian FAYT - Bourgmestre,
Fabienne MOLLAERT, Lindsay GOREZ, Jacques WAUTIER
- Échevins,
Françoise PEETERBROECK, Présidente du CPAS

Secrétariat assuré par Carole SPAUTE, Directrice
générale

Excusé(s) : Pascal HENRY - Échevin

LE Collège Communal,

OBJET : Tournage du film "Eterno Visionario"

LIEU : Ittre

PÉRIODE : du 14 au 16 novembre 2023

CONTACT : Dream Rokh SRL - Monsieur Didier Jacquemotte -
0475/52.38.19 - jackdelamota@gmail.com

Vu l'article 130 bis de la nouvelle Loi communale aux termes duquel le Collège communal est compétent pour les ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière ;
Vu l'article 119 de la nouvelle Loi communale ;
Vu l'article 135, al. 2 de la Nouvelle loi communale, en vertu duquel la commune est garante de la sécurité sur l'ensemble des voiries publiques ;
Vu les articles L-1133-1 et L-1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;
Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968 et les arrêtés royaux modificatifs ;
Vu l'arrêté royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et les arrêtés royaux modificatifs ;
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;
Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;
Vu l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement ;
Vu le règlement général sur la police adopté par le Conseil communal du 26 janvier 2016 ;
Vu la délibération du conseil communal du 26 janvier 2016 approuvant le protocole d'accord à signer avec Monsieur le Procureur du Roi pour l'application du régime des sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;
Vu le Protocole signé avec Monsieur le Procureur en exécution de la décision dont question à l'alinéa précédent ;

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

**PROVINCE
du
BRABANT WALLON**

**ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES**

**COMMUNE
De
ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Tournage du
film "Eterno Visionario" du
13 au 16 novembre 2023 -
Décision**

Vu la délibération du Conseil communal du 22 novembre 2016,
portant décision :
- de recourir aux services des fonctionnaires provinciaux pour assurer
la tâche d'infliger les amendes administratives communales prévues
dans le règlement général de police ;
- d'approuver et de signer les 4 conventions établies dans ce cadre
avec le Conseil provincial ;
Considérant la demande d'autorisation reçue le 24 février 2022 pour
le tournage du film dont question ci-avant ;
Considérant que le Collège, en séance du 23 octobre 2023, a donné
son accord pour le tournage du film sur l'entité d'Ittre ;
Considérant que l'événement dont question ci-avant, nécessite la
prise de mesures de circulation en vue d'assurer la sécurité des
usagers ;

Le Collège communal,
À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er.

La société Dream Rokh est autorisée de réaliser un tournage de film
au Palais de Plume du 14 au 16 novembre de 16h00 à 00h30 et
devant l'établissement le 16 novembre 2023 de 18h00 à 20h00.

Article 2.

Le stationnement sera interdit, excepté pour les équipes de tournage,
le 13 novembre 2023 de 18h00 à 02h00, le 14, 15 et 16 novembre
2023 de 06h00 à 02h00 (voir plan) :

- sur l'ensemble de la Grand-Place en ce y compris le long de
l'Eglise et en face du Palais de Plume à la rue Haute ;
- sur le côté droit du parking de la filature ;
- tout le long de la rue Basse (RN280) ;

Cette mesure sera matérialisée par l'installation de panneaux E1 avec
mention des dates et heures. La signalisation sera placée 48h à
l'avance par le service travaux de la commune.

Article 3.

La circulation dans la rue Haute s'effectuera dans les deux sens le 16
novembre 2023 de 18h00 à 20h00. Cette mesure sera matérialisée
par la pose des signaux suivants :

Au Carrefour des rues Montois et rue Haute : masquer les C1 et
placement à droite sur le poteau C1 masqué, d' un signal C3 avec
additionnel « excepté desserte locale » et F45. A la rue Haute, venant
de la Grand'Place, placement sur la pointe de l'îlot avant le carrefour
rue Montois, d' un signal D1d.

Article 5.

L'organisateur est chargé d'avertir les riverains de la rue Haute, les
commerces, le SITI et la crèche par le biais d'un toute-boîte.

Article 6.

La circulation des véhicules prioritaires et des bus TEC ne pourra être
interrompu (Ligne 43).

Article 7.

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des
sanctions prévues par les lois et décrets et leurs arrêtés d'exécution
et le cas échéant sous le régime des sanctions administratives
communales en l'application de l'article 90 du Règlement général de
police susvisé, adopté par le conseil communal du 26 janvier 2016.

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

**PROVINCE
du
BRABANT WALLON**

**ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES**

**COMMUNE
De
ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Tournage du
film "Eterno Visionario" du
13 au 16 novembre 2023 -
Décision**

Article 8.

Le non-respect du présent arrêté peut entraîner la fin immédiate de l'événement.

Article 9.

Le présent arrêté sera adressé aux autorités concernées.

Pour le Collège Communal :

La Directrice générale
(s) C. SPAUTE

Le Bourgmestre
(s) Ch. FAYT

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

La Directrice générale


Carole SPAUTE



Le Bourgmestre


Christian FAYT